



Le procès qui a duré 4 ans a finalement pris fin avec la condamnation de Franck Derlin Eyono Ebanga, ancien Sous-préfet de l'arrondissement de Lokoundje, pour le meurtre de sa compagne, Lydienne Solange Taba. Le drame s'est déroulé dans la nuit du 24 au 25 juillet 2020 au domicile de l'accusé à Kribi, ville chef-lieu du département de l'Océan. L'accusé, âgé de 30 ans, a été reconnu coupable d'avoir tiré sur sa compagne, alors âgée de 23 ans. Le tribunal militaire d'Ebolowa a rendu son verdict ce mercredi 06 mars 2024 en présence de l'accusé, le condamnant à 10 ans de prison ferme et à verser 45 millions de FCFA de dommages et intérêts.

Lydienne Solange Taba, une jeune femme pleine de vie, étudiante à l'université de Douala, a été tragiquement arrachée à la vie à l'âge de 23 ans. Elle entretenait une relation amoureuse avec Franck Derlin Eyono Ebanga, son bourreau, ancien Sous-préfet de Lokoundje. Le couple était en week-end à Kribi lorsque le drame s'est produit. Les circonstances exactes du meurtre restent floues, comme ils étaient seuls dans la maison au moment de l'incident.

Selon les premières déclarations de l'accusé, le meurtre aurait été accidentel alors qu'il nettoyait son arme. Après de longues années de procès et de délibérations, l'ancien sous-préfet de 34 ans a été condamné à une peine de 10 ans de prison. Mais, certains organismes de défense des droits des femmes estiment que la sentence est clémente compte tenu de la gravité de l'acte commis.

Un verdict qui marque l'apologue d'une longue bataille judiciaire, mais il ne ramènera malheureusement pas la vie de Lydienne Solange Taba. Ses proches et tous ceux touchés par cette tragédie espèrent que la justice rendue servira de leçon et encouragera un changement positif dans la société pour lutter contre la violence domestique et protéger les femmes vulnérables.